RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU RHÔNE

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 décembre 2022

N° 2022-40	Approbation et autorisation de signature du transfert à la Régie de la convention avec le CNRS "programme de recherche, dans le cadre de la Plateforme de Recherche de Crépieux-Charmy : le Projet INTerfacES
------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le 21 décembre à 10 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de la Métropole à Lyon, sous la présidence de Madame GROSPERRIN Anne, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
Collège des représen Métropole :	ntants issus du Conseil de la				
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre	X			
COIN	Gisèle	х			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	Х			
MARION	Richard	Х			
MILLET	Pierre-Alain	X			
NOVAK	Floyd	Х			
PROST	Emilie	57	X		Gisèle COIN
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole	х			

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14.

Date de convocation du Conseil : 15 décembre 2022

Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

Le champ captant de Crépieux-Charmy, principal captage pour l'alimentation en eau potable de la population de la Métropole de Lyon, présente un enjeu primordial. Garantir la pérennisation de la ressource en eau, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif, nécessite de comprendre le fonctionnement de ce site dans son ensemble. Du fait de la complexité et de la pluridisciplinarité mise en jeu, une Plateforme Recherche a été créée en 2010. Cette Plateforme Recherche permet une forte collaboration entre chercheurs et opérationnels.

Suite aux précédents travaux réalisés au sein de cette Plateforme Recherche, et du fait de la forte interaction qui existe entre les eaux de surface (cours d'eau et bassins d'infiltration) et les eaux souterraines, il a été établi que deux axes de recherche majeurs sont nécessaires à approfondir dès à présent : la quantification des échanges napperivière et la capacité auto-épuratoire des interfaces impliquées dans les échanges napperivière (berges) et dans les bassins d'infiltration (interface eau-sédiment).

Garantir la pérennisation de la ressource en eau (quantité et qualité) nécessite donc de mieux connaître et identifier les phénomènes qui se produisent au niveau des « interfaces ». D'où le nom de d'un nouveau projet de recherche : le Projet INTerfacES qui a fait l'objet d'une convention entre tous les acteurs

Par ailleurs, suite aux fermetures répétées des laboratoires pendant la crise sanitaire, aux contraintes météorologiques ayant décalé certaines expérimentations de terrain, à l'arrêt de la thèse côté IGE (Institut des Géosciences de l'Environnement) et aux délais incompressibles du recrutement d'un post-doctorant, une demande de prolongation de délais de 6 mois est demandée par les laboratoires afin de terminer les tâches essentielles concernant la modélisation et les analyses de séquençage (diversité bactérienne) tel que prévues dans l'action 3 du programme. Il n'y aura pas d'impact sur le budget.

Afin de formaliser le transfert à la Régie et la prolongation de la convention ayant pris effet le 2 septembre 2019 et intitulée « programme de recherche, dans le cadre de la Plateforme de Recherche de Crépieux-Charmy : le Projet INTerfacES », les parties conviennent de conclure un avenant de transfert intégrant la prolongation de la convention initiale.

Il est donc proposé de :

- transférer au profit de la Régie la convention du 2 septembre 2019 intitulée «
 programme de recherche, dans le cadre de la Plateforme de Recherche de
 Crépieux-Charmy: le Projet INTerfacES » conclu initialement entre la Métropole, le
 CNRS, l'université Claude Bernard Lyon 1, Ezus Lyon, l'université Grenoble Alpes,
 l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la société Eau du Grand Lyon,
- prolonger la convention du 2 septembre 2019 consentie initialement jusqu'au 1er juillet 2023 pour une durée de 6 mois et 1 jour, soit jusqu'au 2 janvier 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- VU la délibération n°2021-0842 du 13 décembre 2021, portant création de la Régie « EAU DU GRAND LYON LA REGIE » et en approuvant les statuts;
- VU le projet d'avenant de transfert à la convention « programme de recherche, dans le cadre de la Plateforme de Recherche de Crépieux-Charmy : le Projet INTerfacES »

DELIBERE

- ARTICLE 1. Approuve le transfert au profit de la Régie de la convention intitulée « programme de recherche, dans le cadre de la Plateforme de Recherche de Crépieux-Charmy : le Projet INTerfacES »,
- ARTICLE 2. Approuve la prolongation de la convention pour une durée de 6 mois,
- ARTICLE 3. Approuve l'avenant à la convention à passer entre la Métropole de Lyon, le CNRS, l'université Claude Bernard Lyon 1, Ezus Lyon, l'université Grenoble Alpes et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
- ARTICLE 4. Autorise le Directeur de la Régie à signer ledit avenant.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits, Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,

La présidente du Conseil d'Administration,

La secrétaire de séance

Anne GROSPERRIN

Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- publication du :
- transmission au Représentant de l'Etat le